



mes droits sociaux.gouv.fr

Vos droits sociaux en un seul clic



LE PORTAIL



mesdroitssociaux.gouv.fr est un portail universel destiné à tous les assurés sociaux, qu'ils soient salariés, indépendants, retraités, sans activité

- Un outil de compréhension des droits et de facilitation des démarches à engager dans la sphère de la protection sociale
- Un outil utilisable uniquement en mode connecté et qui fournit donc une information personnalisée et sécurisée

Mesdroitssociaux.gouv.fr offre un éventail de services à l'utilisateur qui s'y connecte

➤ Un point d'entrée centralisé pour l'assuré vers ses droits sociaux.

- ✔ Dans 6 domaines de la protection sociale et de l'emploi, en santé, famille, logement, solidarité, retraite et autour de l'emploi (prime d'activité, compte personnel d'activité, chômage)
- ✔ L'assuré trouvera une information personnalisée et non générale. Chaque bulle de droit est cliquable et fournit une information personnalisée à l'assuré connecté :
 - > ses interlocuteurs
 - > la nature de ses droits
 - > les démarches clés qu'il peut engager auprès de son organisme
 - > les sujets de fond ou d'actualité mis à disposition par son organisme pour qu'il se renseigne davantage sur les droits, prises en charge et services

➤ Un nouveau canal de communication entre les organismes de protection sociale et les assurés sociaux, complémentaire aux comptes assurés

- ✔ Le portail offre des informations synthétiques et les assurés sont donc renvoyés vers les sites internet de leurs organismes gestionnaires, dès lors qu'ils sont à la recherche d'informations sur leurs droits qui nécessitent un historique ou pour engager des démarches (lien vers les attestations en ligne ou vers les téléprocédures existantes).
- ✔ C'est donc un lieu de rebond vers les comptes assurés (ou vers leur création) par une navigation facilitée par une connexion unique via FranceConnect.



► Un outil de simulation multi-prestations

✔ Le portail héberge un simulateur multi-prestations pré-alimenté des informations personnelles connues de la sphère sociale. Ce simulateur permet d'identifier les prestations nationales et des aides locales au regard de la situation actuelle. Il permet également de simuler des changements de situation pour vérifier quels seraient les impacts sur les droits sociaux.

✔ Si le résultat de la simulation conduit à identifier des droits potentiels, l'assuré sera redirigé par un lien vers l'organisme compétent pour effectuer une demande en ligne. Il pourra également imprimer une synthèse des résultats de sa simulation pour engager ses démarches dans un second temps.

Mesdroitssociaux.gouv.fr est un outil évolutif

► **Le périmètre couvert par le portail est évolutif. Il offrira de plus en plus de services et proposera des informations de plus en plus nourries aux assurés, en fonction des capacités techniques de leurs organismes gestionnaires à alimenter le portail :**

✔ Selon le régime d'appartenance (régime général, régime agricole, sécurité sociale des indépendants, etc.), les informations disponibles seront plus ou moins détaillées.



Mesdroitssociaux.gouv.fr est le fruit d'un travail conjoint des acteurs de la protection sociale et Pôle Emploi afin d'aboutir à un service commun proposé aux assurés sociaux pour une meilleure lisibilité de leurs droits.

En particulier, les organismes associés à cette démarche, sous le pilotage du ministère des Solidarités et de la Santé sont : la CCMSA, en tant qu'opérateur technique et organisme de protection sociale, la CNAM, la CNAF, la CNAV, le GIP MDS, le GIP Union-retraite, l'Acoss, la Caisse des dépôts en tant qu'opérateur du CPA, Pôle emploi, la MGEN, FranceConnect ainsi que les collectivités locales.

Le PNDS

comment ça marche :

Le PNDS est accessible à partir de l'url www.mesdroitssociaux.gouv.fr sur laquelle la personne est invitée à se connecter via FranceConnect. Lors de sa toute première connexion l'assuré est invité en complément à renseigner son numéro de sécurité sociale. Le PNDS vérifie alors les éléments d'identité de l'internaute et valide son authentification.

➤ Une fois l'internaute reconnu, il accède à une page d'accueil personnalisée qui lui permet :

- ✔ De visualiser les 6 domaines dans lesquels il est susceptible de bénéficier d'ores et déjà des prestations : santé, famille, logement, solidarité (minima sociaux), retraite, autour de l'emploi (périmètre pôle emploi, prime d'activité et CPA)
- ✔ De visualiser un récapitulatif de ses contrats et ses rémunérations sur 12 derniers mois s'il est salarié
- ✔ D'accéder au simulateur multi-prestations pré-alimenté et qui lui permet d'identifier les prestations auxquelles il peut être éligible. Si tel est le cas, un lien lui sera proposé pour le rediriger vers l'organisme compétent pour effectuer une demande en ligne.

➤ Chaque bulle de droits est cliquable et fournit une information personnalisée à l'assuré connecté :

- ✔ ses interlocuteurs
- ✔ la nature de ses droits
- ✔ les démarches clés qu'il peut engager auprès de son organisme
- ✔ les sujets de fond ou d'actualité mis à disposition par son organisme pour qu'il se renseigne davantage sur les droits, prises en charge et services

FAQ

👉 Quand les assurés peuvent-ils accéder au site mesdroitssociaux.gouv.fr?

L'accès au site est libre et gratuit (hors coût de la connexion internet).
Le site est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il peut cependant être ponctuellement indisponible pour maintenance ou raisons de sécurité.

👉 Avec quels navigateurs puis-je accéder au site mesdroitssociaux.gouv.fr?

Ce site est optimisé pour fonctionner avec les navigateurs Internet Explorer 11 et Edge, Mozilla Firefox 48 et supérieur, Google Chrome 53 et supérieur, Apple Safari 9.1 et supérieur.

👉 Si l'assuré n'arrive pas à utiliser le portail, que peut-il faire ?

Une plateforme téléphonique (05 56 99 30 60) ainsi qu'un formulaire de contact sont à disposition des assurés pour des questions en matière de connexion/navigation dans le PNDS et de compréhension du périmètre des services qui y sont proposés. Pour toute question de fond sur les droits ou démarches à engager, l'assuré doit en revanche contacter son organisme gestionnaire.


👉 Si l'assuré n'arrive pas à se connecter au site mesdroitssociaux.gouv.fr. Que doit-il faire?

mesdroitssociaux.gouv.fr est partenaire de FranceConnect.

FranceConnect vous simplifie la connexion au site mesdroitssociaux.gouv.fr :

- ✔ Cliquer sur le bouton «Se connecter avec FranceConnect» sur la page d'accueil du portail.
- ✔ Sélectionner un des comptes affichés : Impots.gouv.fr, ameli.fr, mobile connect et moi, idn.laposte.fr. Celui qui vous convient, celui que vous avez l'habitude d'utiliser, celui dont vous souvenez...
- ✔ Saisir ensuite les identifiant et mot de passe demandés par ce compte.
- ✔ Vous êtes connectés !

Lors de votre première connexion, le portail vous demande votre numéro de sécurité sociale.



▼ Autre avantage : une navigation simplifiée entre tous les sites FranceConnectés ; alors n'hésitez plus et connectez dès maintenant vos comptes via FranceConnect : www.lassuranceretraite.fr, www.msa.fr, www.ameli.fr, www.moncompteactivite.gouv.fr, www.info-retraite.fr.

► Le portail propose une simulation multi-prestations. Les résultats de cette simulation sont-ils opposables?

Non. Le simulateur donne une estimation sur la base de la situation connue ou décrite de l'assuré qui s'est connecté. Le résultat de la simulation approche celui qui résultera de l'instruction mais peut être différent. Les résultats ne sont en aucun cas opposables et ne constituent pas une préinstruction.

► Le portail stocke-t-il des informations personnelles ?

Non. Le site ne stocke aucune donnée personnelle et ne fait qu'afficher en direct les données issues des outils de gestion des organismes partenaires.

Ce site est déclaré à la CNIL sous le numéro 16028174. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu de l'assuré, ni traitée à des fins non prévues. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Toute information personnelle que l'utilisateur serait amené à transmettre pour l'utilisation du Site est soumise aux dispositions de la Loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. A ce titre, il dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Si l'exercice de ce droit concerne une prestation en particulier, il faut qu'il s'adresse à l'organisme qui le gère pour la prestation en cause et il trouvera ses coordonnées dans la bulle de prestations concernée. Si l'exercice de ce droit concerne la conservation de son identifiant FranceConnect et de son numéro de sécurité sociale, il faudra qu'il adresse un courrier à l'adresse suivante : Caisse centrale de la MSA : 19 Rue de Paris - CS 50070 - 93013 Bobigny Cedex. ou cil.blf@ccmsa.msa.fr en précisant qu'il souhaite la suppression de ces données.

Son numéro de sécurité sociale et l'identifiant de Franceconnect sont conservés par le site le temps de l'utilisation et sont détruits 12 mois après la dernière connexion.